

ANNEXE : INFORMATIONS ET DOCUMENT UTILES POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Sectorisation pour les activités mercredi et vacances 2023-2024

Merci d'effectuer vos demandes d'inscription en tenant compte de la
sectorisation ci-dessous :

Structures d'accueil les mercredis	
Enfants scolarisés à*	Lieu d'accueil
BAURECH CAMBES ST CAPRAIS DE BORDEAUX	ST CAPRAIS DE BORDEAUX
LANGOIRAN LE TOURNE TABANAC	LANGOIRAN
CAMBLANES ET MEYNAC QUINSAC	QUINSAC
CENAC	CENAC
LATRESNE LIGNAN DE BORDEAUX	LATRESNE

* Pour les familles résidant sur le territoire dont les enfants n'y sont pas scolarisés, ces derniers sont accueillis dans la structure du secteur de leur commune de résidence.

Structures d'accueil les vacances scolaires		
Enfants scolarisés à*	Lieu d'accueil en Automne, Hiver, Printemps et juillet.	Lieu d'accueil en Août et Fin d'année
BAURECH CAMBES ST CAPRAIS DE BORDEAUX	ST CAPRAIS DE BORDEAUX	ST CAPRAIS DE BORDEAUX
LANGOIRAN LE TOURNE TABANAC	LANGOIRAN	
CAMBLANES ET MEYNAC QUINSAC	QUINSAC	QUINSAC
CENAC LIGNAN DE BORDEAUX LATRESNE	LATRESNE	

* Les enfants à besoins spécifiques sont accueillis sur deux structures dédiées (Latresne et St Caprais) dans le cadre du projet inclusion.

* Pour les familles résidant sur le territoire dont les enfants n'y sont pas scolarisés, ces derniers sont accueillis dans la structure du secteur de leur commune de résidence.

Calendrier des réservations pour l'année 2023/2024

Dates d'ouverture des réservations et périodes de fonctionnement des Accueils de Loisirs Intercommunaux (Mercredis et vacances scolaires)

Réservation MERCREDI	Période 1 Du 06 septembre 2023 au 18 octobre 2023	Période 2 Du 08 novembre 2023 au 20 décembre 2023	Période 3 Du 10 janvier 2024 au 14 février 2024	Période 4 Du 06 mars 2024 au 10 avril 2024	Période 5 Du 15 mai au 03 juillet 2024
Date ouverture des réservations Familles prioritaires	Lundi 07 août 2023	Lundi 09 octobre 2023	Lundi 11 décembre 2023	Lundi 05 février 2024	Lundi 15 avril 2024
Date ouverture des réservations Famille NON prioritaires	Mercredi 30 août 2023	Mercredi 1 ^{er} novembre 2023	Mercredi 03 janvier 2024	Mercredi 28 février 2023	Mercredi 08 mai 2024

Réservation ALSH	Vacances Automne Du 23 octobre au 03 novembre 2023	Vacances Fin d'années Du 25 décembre 2023 au 05 janvier 2024	Vacances Hiver Du 19 février au 1 ^{er} mars 2024	Vacances Printemps Du 15 au 26 avril 2024	Juillet Du 08 juillet au 02 août 2024	Août Du 05 au 23 août 2024
Date ouverture des réservations Familles prioritaires	Lundi 25 septembre 2023	Lundi 27 novembre 2023	Lundi 22 janvier 2024	Lundi 18 mars 2024	Lundi 10 juin 2024	
Date ouverture des réservations Famille NON prioritaires	Lundi 09 octobre 2023	Lundi 11 décembre 2023	Lundi 05 février 2024	Lundi 1 ^{er} avril 2024	Lundi 24 juin 2024	

Réservation Sport vacances	Vacances Automne Du 23 au 27 octobre 2023	Vacances Hiver Du 19 au 23 février 2024	Vacances Printemps Du 15 au 19 avril 2024	Juillet Du 08 juillet au 26 juillet 2024
Date ouverture des réservations Familles prioritaires	Lundi 25 septembre 2023	Lundi 22 janvier 2023	Lundi 18 mars 2024	Lundi 10 juin 2024
Date ouverture des réservations Familles NON prioritaires	Lundi 09 octobre 2023	Lundi 05 février 2024	Lundi 1 ^{er} avril 2024	Lundi 24 juin 2024

BAURECH – CAMBES – CAMBLANES-ET-MEYNAC – CENAC – LATRESNE – LANGOIRAN – LE TOURNE –
LIGNAN-DE-BORDEAUX - QUINSAC – SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX - TABANAC

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT AVANT l'inscription pour l'année 2023/2024

<p>Pour l'accueil périscolaire du matin et du soir et l'activité sports vacances (À noter que l'activité sports vacances s'adresse aux enfants âgés de 7 à 13 ans)</p>	<p>Pour l'accueil périscolaire du mercredi et les vacances (ALSH)</p>
<p>Vaccins obligatoires :</p> <p><input type="checkbox"/> Pour une première inscription des enfants nés avant 2018 : fournir la copie du carnet santé à la page des vaccinations obligatoires D.T.P (diphtérie-tétanos-polio) visibles + nom de l'enfant renseigné en haut de page.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les enfants nés à partir de 2018 : Copie du carnet de santé des 11 vaccins obligatoires+ nom de l'enfant renseigné en haut de page. *</p>	
<p><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile daté de mois de 3 mois (Facture EDF, quittance de loyer)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Attestation de quotient familial CAF datant de moins de 3 mois OU votre avis d'imposition 2022 sur les revenus du foyer 2021, afin que votre tarification soit calculée en fonction de vos revenus. (Si union libre : les 2 avis du foyer fiscal)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Attestation employeur datant de moins de 3 mois pour l'adulte 1 et 2 du foyer actuel (parent ou conjoint), avec le tampon du signataire (ci-joint un exemplaire type). Ces attestations sont à renouveler chaque année.</p>	

* **Quels sont les vaccins qui sont devenus obligatoires ?**

En plus des 3 vaccins actuellement obligatoires :

- ▶ la diphtérie,
- ▶ le tétanos
- ▶ la poliomyélite

S'ajoutent :

- ▶ l'haemophilus influenzae B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites),
- ▶ la coqueluche,
- ▶ l'hépatite B,
- ▶ la rougeole,
- ▶ les oreillons,
- ▶ la rubéole,
- ▶ le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- ▶ le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites)

En pratique, l'extension à 11 vaccins obligatoires représente 10 injections pour les enfants, étalées sur 2 ans. Au moins 70 % des enfants connaissent déjà ces 10 injections sur 2 ans et 80 % plus de 8 injections.

**Pour être acceptée, toute demande d'inscription devra être précédée de l'envoi des documents ci-dessus,
à défaut, cette dernière sera automatiquement refusée.**

ATTESTATION D'EMPLOI, DE RECHERCHE D'EMPLOI OU DE FORMATION pour l'année 2023/2024

ENTREPRISE/ORGANISME DE FORMATION/

PÔLE EMPLOI / AUTO ENTREPRENEUR... :

NOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

Atteste que Monsieur, Madame :

Est :

- Salarié (Privé, Public)
- En recherche d'emploi (attestation pôle emploi)
- En formation
- En congé maternité, paternité
- Travailleur indépendant (**joindre extrait Kbis, URSSAF...**
justifiant de l'activité en cours daté de 2023)

DATE :

Nom du signataire :

Signature et cachet,

Merci de compléter intégralement ce document. Tout document incomplet (Nom, prénom, tampon de l'entreprise, date, signature... sera automatiquement refusé.

Horaires d'ouverture et coordonnées des structures

Horaires APS matin	Horaires APS soir	Horaires mercredi	Horaires vacances
BAURECH 06.82.16.35.41 : apsbaurech@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h00/08h20	16h30/19h00		
CAMBES 06.23.33.75.93 : apscambes@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h00/08h50	16h30/19h00		
CAMBLANES ET MEYNAC 06.23.32.75.46 : apscamblanes@cdc-portesentredeuxmers.fr			
Maternelle 07h30/08h50 Elémentaire 07h00/08h35	Maternelle 16h30/18h30 Elémentaire 16h30/19h00		
CENAC 07.76.19.55.59 : apscenac@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h30/08h20	16h30/18h30	7h00/19h00 (Journée / matin + repas / après-midi sans repas)	
APS LANGOIRAN 06.43.23.33.38 : apslangoiran@cdc-portesentredeuxmers.fr LANGOIRAN APS mercredi + Vacances : alshlangoiran@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h30/08h35	16h45/18h45	7h30/19h00 (Journée / matin + repas / après-midi sans repas)	Petites vacances : 7h00/19h00 Vacances Été : 7h30/18h30
LATRESNE 06.23.33.90.42 : apslatresne@cdc-portesentredeuxmers.fr APS Mat/soir + Mercredi : apslatresne@cdc-portesentredeuxmers.fr Vacances : alshlatresne@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h30/08h25	16h20/18h30	7h00/19h00 (Journée / matin + repas / après-midi sans repas)	Petites vacances : 7h00/19h00 Vacances Été : 7h30/18h30
LE TOURNE 06.87.73.83.09 : apsletourne@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h15/08h35	16h30/18h45 Vendredi : 16h30/18h30		
LIGNAN DE BDX 07.76.19.55.56 : apslignan@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h30/08h50	16h30/18h45		
QUINSAC 05.56.78.51.40 / 07.76.19.55.58 APS Mat/soir + Mercredi : apsquinsac@cdc-portesentredeuxmers.fr Vacances : alshquinsac@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h00/08h35	16h15/19h00	7h00/19h00 (Journée / matin + repas / après-midi sans repas)	Petites vacances : 7h00/19h00 Vacances Été : 7h30/18h30
ST CAPRAIS 06.23.33.90.44 / 05.57.71.91.06 APS Mat/soir + Mercredi : apstcaprais@cdc-portesentredeuxmers.fr Vacances : alshstcaprais@cdc-portesentredeuxmers.fr			
Maternelle 07h00/08h35 Elémentaire 07h00/08h20	16h30/19h00	7h00/19h00 (Journée / matin + repas / après-midi sans repas)	Petites vacances : 7h00/19h00 Vacances Été : 7h30/18h30
TABANAC 06.43.74.38.37 : apstabanac@cdc-portesentredeuxmers.fr			
07h00/08h50	16h45/18h30		

Accueils de loisirs intercommunaux

Tranches	QF	ALSH			
		Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Sport-vacances
1	Moins de 450	4,24 €	2,96 €	2,19 €	4,39 €
2	de 450 à 599	6,36 €	4,43 €	3,30 €	6,58 €
3	de 600 à 799	8,48 €	5,91 €	4,39 €	8,78 €
4	de 800 à 1049	11,25 €	7,83 €	5,82 €	11,64 €
5	de 1050 à 1349	14,02 €	9,75 €	7,26 €	14,50 €
6	de 1350 à 1699	16,81 €	11,70 €	8,70 €	17,41 €
7	de 1700 à 2099	19,74 €	13,74 €	10,22 €	20,44 €
8	de 2100 à 2549	22,64 €	15,75 €	11,73 €	23,44 €
9	de 2550 à 3049	25,83 €	17,98 €	13,37 €	26,75 €
10	3050 et plus	28,68 €	19,97 €	14,86 €	29,69 €

Séjour

Tranches	Q.F.	Autres séjours (tarif par jour)
1	Moins de 599	17 €
2	de 600 à 1049	22 €
3	de 1050 à 1699	28 €
4	1700 à 2549	37 €
5	2550 et plus	48 €

Accueils périscolaires intercommunaux

Tranches	QF	APS	
		1ère 1/2 h soir	Autre 1/2 h soir ou matin
1	Moins de 450	0,38 €	0,19 €
2	de 450 à 599	0,56 €	0,28 €
3	de 600 à 799	0,76 €	0,38 €
4	de 800 à 1049	0,96 €	0,48 €
5	de 1050 à 1349	1,18 €	0,59 €
6	de 1350 à 1699	1,38 €	0,69 €
7	de 1700 à 2099	1,60 €	0,80 €
8	de 2100 à 2549	1,82 €	0,91 €
9	de 2550 à 3049	2,06 €	1,03 €
10	3050 et plus	2,28 €	1,14 €

Ecoles Multi-Sports (EMS)

Tranches	Q.F.	Forfait annuel
1	Moins de 450	20 €
2	de 450 à 599	29 €
3	de 600 à 799	39 €
4	de 800 à 1049	50 €
5	de 1050 à 1349	61 €
6	de 1350 à 1699	71 €
7	de 1700 à 2099	83 €
8	de 2100 à 2549	95 €
9	de 2550 à 3049	106 €
10	3050 et plus	119 €

« Club Ados-Secteur Ados » (12/17ans)

Tranches		T1	T2	T3	T4	T5
QF		jusqu'à 599	600 à 1049	1050 à 1699	1700 à 2549	Au-delà de 2550
ADHESION		8 €	10 €	12 €	14 €	16 €
1/2 Journée ou soirée	ACTIVITE menée par les animateurs	Activités couvertes par l'adhésion				
	ACTIVITE avec intervenant et/ou en sortie	2 €	4 €	6 €	8 €	10 €
Repas		2 €	3 €	4 €	5 €	6 €
Journée	ACTIVITE menée par les animateurs	1 €	2 €	3 €	4 €	5 €
	ACTIVITE avec intervenant et/ou en sortie	3 €	6 €	9 €	12 €	15 €

Club Nature

Tranches	Q.F.	Forfait annuel
1	Moins de 450	13 €
2	de 450 à 599	20 €
3	de 600 à 799	26 €
4	de 800 à 1049	34 €
5	de 1050 à 1349	41 €
6	de 1350 à 1699	48 €
7	de 1700 à 2099	55 €
8	de 2100 à 2549	63 €
9	de 2550 à 3049	71 €
10	3050 et plus	79 €